

Candidature « Aménagements temporaires »

Budget : estimation des travaux et/ou fournitures (TVAC) : **33.422,38 €**

Les 4 aménagements proposés s'inscrivent dans la philosophie générale qui sous-tend le Plan Communal de Mobilité qui sera approuvé le 28 septembre 2020, à savoir une mobilité active apaisée au quotidien.

Ils vont permettre de tester les actions inscrites dans ce plan afin d'en juger la pertinence et éventuellement les pérenniser.

Aménagement 1 : Mobilité scolaire à Durnal Budget estimé : 10.949,29 € TVAC

Action 2.6. du PCM : Amélioration de l'accessibilité de l'école de Durnal – voir annexe 1

L'implantation de l'école de Durnal à un carrefour rend nécessaire la sécurisation de sa sortie.

Cette nécessité est d'autant plus vive dans le contexte actuel de pandémie et des mesures gouvernementales qui y sont liées puisque la création de « bulles » au sein de l'école a pour conséquence la mise en place de sorties différenciées.

La sortie de l'école de Durnal, côté rue de Mianoye, doit, dans ce contexte, être sécurisée car régulièrement encombrée de véhicules stationnant sur le trottoir.

La pose de potelets dissuasifs, ainsi que la matérialisation, via un marquage au sol, de places de stationnement en bordure de voirie sont projetés.

Le prolongement de la zone 30 au-delà de la plaine des sports voisine vient compléter le dispositif.

Ces aménagements permettront également aux élèves de rejoindre cette plaine pour les cours d'éducation physique en toute sécurité.

Le marquage au sol de 2 passages pour piétons face à l'école (en haut de la rue du Grand Doyer et rue de Mianoye – voir esquisses) assurera de plus une meilleure accessibilité à l'école.

Le PCM pointe également l'absence d'infrastructures piétonnes pour rejoindre l'école depuis le sud du village (rues du Grand Doyer, Adam, Try d'Andoy et Elisabeth).

Les propositions d'aménagement envisagent la création d'un trottoir le long de la rue du Grand Doyer.

En raison de l'étroitesse de la voirie, il n'est pas possible de tester la pertinence d'un cheminement piéton à cet endroit. Le trottoir en accotement sera réalisé en dehors du présent appel à projets.

Par contre, afin d'assurer la continuité du cheminement jusqu'à l'école depuis la crèche, il semble intéressant d'expérimenter une sécurisation de l'accotement de la rue du Try-d'Andoy (depuis la crèche) et de la rue d'Al-Vozalle par le placement de potelets. Ceci afin d'empêcher les véhicules de stationner sur cet espace dévolu aux piétons.

L'objectif des ces aménagements est d'améliorer la continuité et la sécurité des itinéraires piétons en lien avec l'école de Durnal, objectif repris dans le PCM.

Aménagement 2 : Cœur de village - Evrehailles. Budget estimé : 9061,69 € TVAC

Action 2.7. du PCM : Amélioration de la mobilité douce à Evrehailles – voir annexe 2

Test d'une zone 30 pour le périmètre défini au PCM légèrement élargi vers l'est afin d'englober la porte de village récemment installée dans le cadre du PCDR et la totalité du boulevard des Combattants.

L'étroitesse des voiries du village ne permet pas de réaliser des aménagements réservés aux piétons/vélos, ce qui justifie la mise en zone 30 du cœur du village par la pose de panneaux réglementaires complétés de panneaux personnalisés et la réalisation de marquages au sol. Quelques bacs à fleurs pourraient également être disposés aux

endroits stratégiques (à définir sur base du test).

Cette mise en zone 30 du cœur de village est de plus la concrétisation de la proposition reprise dans la rubrique 3.6.1. « Hiérarchisation du réseau routier et validation du régime des vitesses (voir annexe 3) » du PCM, rubrique adaptée suite à l'enquête publique, et qui recommande une phase de test de mise en zone 30 dans le village d'Evrehailles et dans le centre d'Yvoir.

Parallèlement, les cheminements doux dans les intérieurs d'ilots seront signalés par la pose de panneaux afin d'inciter les usagers dits faibles de les utiliser pour leurs déplacements quotidiens.

Aménagement 3 : Cœur de village - Yvoir Budget estimé : 5.990,71 € TVAC

Le centre d'Yvoir est un pôle générateur de déplacements avec la présence de nombreux commerces, écoles et services publics.

Afin d'y faire cohabiter de la manière la plus harmonieuse possible les différents usagers et régler les problèmes de stationnement qui se présentent de manière récurrente, il est proposé de tester les aménagements suivants :

- a) Amélioration de la signalisation et extension du périmètre de la zone 30, en accord avec la hiérarchisation du réseau routier telle que reprise au PCM (voir supra).
- b) Gestion du stationnement par la mise en place d'une signalétique claire pour les zones de stationnement (Action 2.8 du PCM : Amélioration du stationnement dans le centre d'Yvoir – annexe 4).

171 emplacements ont été répertoriés à moins de 5 minutes de l'administration communale mais ces emplacements sont sous-occupés. Le but du test est d'essayer de remédier au phénomène des « voitures-ventouses » en incitant les automobilistes à se stationner en dehors du centre du village.

Cette mesure pourrait être complétée par l'instauration de zones de stationnement à durée limitée.

Une solution pour éviter le stationnement sauvage à proximité de l'école devrait également être testée : réalisation d'un marquage au sol pour structurer le stationnement dans la zone située en face du garage de l'ex-arsenal des pompiers le long du Bocq et éviter le stationnement et l'arrêt sur le pont au-dessus du Bocq

- c) Réalisation d'un marquage au sol (logo Piéton) pour la traversée de la rue du Moulin afin de permettre aux enfants de l'école communale de rejoindre en toute sécurité le complexe sportif du Maka (chaînon manquant entre les deux trottoirs).

Aménagement 4 : Mobilité apaisée dans la rue du Ry-d'Août à Spontin Budget estimé : 7.420,69 € TVAC

La commune d'Yvoir est traversée d'ouest en est par la N937 qui permet de desservir différents villages et de rejoindre l'autoroute E411. Néanmoins, en provenance du village de Dorinne, une partie des automobilistes préfère transiter par les quartiers résidentiels de Spontin au lieu d'utiliser le réseau routier structurant, impactant la tranquillité et la sécurité des résidents.

Un des objectifs du PCM est de dissuader le trafic de transit dans les nouveaux quartiers du village de Spontin en provenance de Dorinne et faire respecter la hiérarchie du réseau afin de protéger le caractère résidentiel de Spontin (Action 2.10 du PCM - Organisation de la circulation dans le village de Spontin - annexe 5).

Dans l'attente de mise en place de mesures pour les quartiers du Bailoy et de la Haie-Collaux, il y a lieu de s'attacher à la rue du Ry-d'Août qui est particulièrement concernée par ce trafic de transit avec des problèmes de vitesse affectant la sécurité des usagers doux et régulièrement relayés par les riverains. Ce point noir est connu depuis de nombreuses années et a de nouveau été mis en évidence lors de l'enquête publique portant sur l'actualisation du PCM.

Une des pistes qu'il est proposé de tester est la mise en zone 30 de la partie de rue concernée par le trafic de transit avec l'instauration d'un sens unique (dans un sens et puis dans l'autre). Le tout complété par du marquage au sol de places de stationnement en alternance pour limiter la vitesse et la matérialisation via un marquage léger d'un cheminement piéton.

Ces aménagements temporaires permettraient de juger si ces mesures sont efficaces et si oui, de déterminer quel serait le sens de circulation le plus pertinent.

Une prolongation de la matérialisation du cheminement piéton vers la Haie-Collaux pourrait également être testée, ce quartier comprenant une aire multisports, 6 logements publics à loyer d'équilibre et étant pressentie pour la construction d'une nouvelle école.

Approuvé par le Collège communal en sa séance du 1^{er} septembre 2020